



Commune de BLYE

Annexes



Echelle : 1/6000 ème

Approbation

Vu pour être annexé à la
décision du 3 avril 2024



SERVITUDES ATTACHEES A LA PROTECTION DES EAUX POTABLES INSTITUEES EN VERTU
DES ARTICLES L. 1321-2 ET R. 1321-13 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (type AS1)

Captage d'eau potable

- AEP
- Périmètre protection immédiat des captages
- Périmètre protection rapproché des captages

BOIS ET FORETS RELEVANT DU REGIME FORESTIER

- Soumis au régime forestier

Informations complémentaires

- Parcelles
- Bâlis
- Cimelière
- Surfaces en eau
- Cours d'eau
- Routes

Liste du patrimoine

Liste des captages

Usage	Nom captage	Commune	Date DUP	DUP
AEP	BLYE	BLYE	2014-05-09	039_DUP_0147

